

COMMUNIQUÉ

Bac pro 2022 : le ministère porte la responsabilité de la dégradation des résultats

Les résultats de la session 2022 du bac pro viennent de tomber, et, comme il fallait s'y attendre, le taux de réussite après les épreuves du premier groupe chute de 3,5 points par rapport à la session précédente.

Le ministère porte une lourde responsabilité dans cette dégradation des résultats : il a refusé tout aménagement des épreuves cette année, alors que la génération des candidat·es qui s'y sont présenté·es a été percutée en seconde par le confinement, en première par les demi-jauges, et cette année par la vague omicron.

De plus, la génération 2022 est aussi la première à subir la *Transformation Blanquer de la voie professionnelle* qui a engendré simultanément une baisse des horaires d'enseignement et l'alourdissement d'un nombre important d'épreuves. Elle a également introduit l'évaluation hors sol et subjective du chef-d'œuvre qui n'atteste en rien des acquis techniques des élèves.

Le nombre d'élèves qui accèdent à l'épreuve de rattrapage augmente. Cependant les nombreuses alertes du SNUEP-FSU sur l'absence de formation des PLP à ce nouvel oral n'ont pas été entendues par le ministère.

Ce dernier serait bien inspiré, pour les futures sessions, de renforcer la voie professionnelle scolaire au lieu de mettre tout en œuvre pour la transférer en partie au ministère du travail.

Le SNUEP-FSU rappelle que l'accès au diplôme est une condition incontournable pour une insertion durable dans l'emploi et que plus le niveau de diplôme est élevé meilleure est l'insertion professionnelle. Pour répondre aux enjeux d'avenir des jeunes, le SNUEP-FSU rappelle l'exigence sociale que représentent :

- une place renforcée pour la voie professionnelle scolaire au sein du seul ministère de l'Éducation nationale et l'arrêt de sa mise en concurrence avec l'apprentissage ;
- une abrogation de la *Transformation de la voie professionnelle* et la restitution aux disciplines des horaires qu'elle leur a spolié ;
- le retour au parcours scolaire en 4 ans pour le bac pro et 3 ans pour le CAP sans allonger la durée de PFMP.